

JERSEY PREMIUM

Si vous êtes arrivé à Jersey au cours des cinq dernières années, votre enfant pourrait être admissible au financement Jersey Premium.

Jersey Premium aide les enfants à tirer le meilleur parti de leurs études. L'école de votre enfant pourrait recevoir un financement supplémentaire via Jersey Premium pour stimuler son apprentissage. Les écoles choisissent d'utiliser le financement Jersey Premium de différentes manières, selon ce qui aiderait le plus les enfants.

Qui est admissible ?

- Les enfants des ménages réclamant un soutien du revenu ;
- **Les enfants qui vivent dans un ménage « enregistré » qui pourraient recevoir un soutien du revenu (c.-à-d. répond aux exigences du service de soutien au revenu) mais qui ont vécu à Jersey pendant moins de cinq ans ;**
- Les enfants qui sont (ou ont déjà été) pris en charge (c'est-à-dire qui sont pris en charge par les États de Jersey)

Que devez-vous faire ?

Si vous vivez **à Jersey depuis moins de cinq ans ET** estimez que vous répondez aux exigences du soutien au revenu, veuillez répondre aux questions ci-dessous. Si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire, veuillez vous adresser à l'école de votre enfant. Vos réponses nous aideront à déterminer si votre enfant est admissible au financement de Jersey Premium

Veuillez renvoyer le formulaire à : Jersey Premium Administrator, Children, Young People, Education and Skills, PO Box 142, Highlands Campus, Jersey, JE4 8QJ

1. Vos détails	
Prénom	Nom
Date à laquelle vous êtes arrivé à Jersey (JJ/MM/AAAA)	

2. Votre enfant/Vos enfants			
Prénom de l'enfant	Nom de l'enfant	Date de naissance de l'enfant	École fréquentée

3. Foyer

Un **foyer** est défini comme il suit :

- un parent célibataire ou un couple (partenaires mariés, non mariés ou civils) vivant ensemble à la même adresse avec des enfants d'âge scolaire

Un jeune adulte, jusqu'à l'âge de 25 ans, qui est un demandeur d'emploi ou à étudiant à plein temps devrait être inclus dans le foyer de la famille.

D'autres membres de la famille ne devraient pas être inclus dans le foyer, même s'ils partagent une propriété avec vous c'est-à-dire veuillez ne pas inclure d'autres parents tel que des parents âgés ou frères et sœurs qui vivent avec vous.

Personnes vivant habituellement dans votre foyer. Veuillez inclure votre partenaire (le cas échéant) et les jeunes adultes (âgés de 16 à 25 ans) qui étudient à plein temps ou qui sont demandeurs d'emploi.

Avez-vous un partenaire qui vit habituellement avec vous ?

Combien de jeunes adultes âgés de 16 à 18 ans qui sont demandeurs d'emploi vivent habituellement avec vous ?

Combien de jeunes adultes âgés de 16 à 18 ans qui étudient à plein temps vivent habituellement avec vous ?

Combien de jeunes adultes âgés de 19 à 25 ans qui étudient à temps plein vivent habituellement avec vous ?

Combien d'enfants en dessous de l'âge de la fin de la scolarité (âgés de 0 à 15 ans) vivent habituellement avec vous ?

4. Hébergement

Dans quel type de propriété habitez-vous ? (Veuillez cocher une option)

- Maison
- Appartement
- Studio
- Auberge
- Pension
- Hébergement du personnel

Comment occupez-vous votre propriété ? (Veuillez cocher une option)

- Propriétaire occupant
- Location privée
- Location de logements sociaux (les États de Jersey, logement de l'État ou de la paroisse)

De combien de chambres disposez-vous pour être utilisées uniquement par les membres de votre foyer ?

Si vous louez votre propriété (logement privé ou social), quel est le montant de la location par semaine ?

GBP .00

5. Les dépenses ménagères	
Combien dépensez-vous par semaine pour la garde d'enfants (le cas échéant, c'est-à-dire dans une crèche, une assistante maternelle ou une nourrice ? N'incluez pas les activités après l'école, le petit-déjeuner ou les clubs de vacances)	
GBP	.00
Combien dépensez-vous par semaine en pension alimentaire (le cas échéant, c'est-à-dire auprès d'un ancien partenaire ou d'un / plusieurs enfants faisant partie d'un autre foyer) ?	
GBP	.00

6. Le revenu du foyer et l'épargne	
Combien votre foyer gagne par semaine (salaire brut ou revenu d'un travail indépendant)?	
GBP	.00
Combien votre foyer reçoit-il en allocations par semaine (le cas échéant y compris l'allocation maternité, l'allocation d'incapacité, l'allocation des soignants, etc.) ?	
GBP	.00
Quel est le montant de la pension alimentaire que votre ménage reçoit par semaine (le cas échéant, c'est-à-dire d'un ancien partenaire)?	
GBP	.00
Si vous êtes propriétaire d'une propriété à l'extérieur de Jersey, quelle est la valeur de cette propriété ?	
GBP	.00
Quel est le montant des économies de votre foyer ? (Le cas échéant les économies pourraient inclure des investissements, des obligations, des capitaux ou des biens détenus en fiducie, etc.)	
GBP	.00

7. Autorisation		
Veuillez signer ci-dessous pour nous autoriser à déterminer l'admissibilité de votre enfant à Jersey Premium.		
Signature :		
Date :		
En tant que « responsable du traitement » au sens de la loi de 2018 sur la protection des données (Jersey), nous traitons et conservons vos informations afin de fournir des services publics et de respecter nos obligations légales. Il se peut que nous ne puissions pas vous fournir un service si nous ne disposons pas de suffisamment d'informations ou de votre permission d'utiliser ces informations. Ci-dessous, nous expliquons ce que nous recueillons. La manière dont nous allons utiliser vos informations ; et quels sont vos droits :		
<p>Données que nous collectons : Nous avons recueilli vos données personnelles (nom, adresse, coordonnées et date de naissance) et nous le faisons afin d'assurer le service que vous avez demandé. Pour surveiller et améliorer notre performance ; pour veiller à ce que nous respections nos obligations légales ; pour prévenir et détecter le crime ; pour traiter les transactions financières, y compris les subventions ou le paiement des prestations; permettre l'analyse statistique des données afin que nous puissions planifier la prestation de services ; et, le cas échéant, pour nos fonctions de maintien de l'ordre; ou pour protéger les individus contre tout préjudice ou blessure.</p>	<p>La manière dont nous utilisons les données : Nous nous efforcerons de garder vos informations exactes et à jour et de ne pas les conserver plus longtemps que nécessaire. Veuillez consulter nos échéanciers de conservation publiés pour plus de détails sur la durée de conservation de vos informations. Nous ne communiquerons aucune donnée personnelle à qui que ce soit en dehors des États de Jersey, à l'exception de ceux qui traitent des informations pour notre compte ou en vertu d'une obligation légale, et nous le ferons uniquement, si possible, après nous être assurés que le destinataire a pris des mesures suffisantes pour protéger vos données personnelles. Nous ne traitons pas vos informations à l'étranger à l'aide de services internet hébergés en dehors de l'Espace économique européen. À aucun moment, vos informations ne seront transmises à des organisations à des fins de marketing ou de vente, ni pour toute utilisation commerciale sans votre consentement explicite préalable.</p>	<p>Vos droits : Vous pouvez nous demander : d'arrêter de traiter vos informations; corriger ou modifier vos informations ; pour obtenir une copie des informations que nous détenons par rapport à vous. Vous pouvez également : demander que le traitement de vos données personnelles soit limité ; et retirez votre consentement au traitement de vos informations.</p> <p>Vous pouvez déposer une plainte auprès de nos services à propos de la façon dont vos renseignements sont utilisés en nous contactant à dataprotection2018@gov.je sinon, vous pouvez déposer une plainte auprès du préposé à la protection des données en envoyant un email à enquiries@dataci.org</p>

Veillez renvoyer le formulaire à :

Jersey Premium Administrator
Children, Young People, Education and Skills
PO Box 142
Highlands Campus
Jersey
JE4 8QJ